



Non règlement de facture après fin des travaux

Par **marchalgabrielle**, le **25/09/2012** à **22:55**

Bonjour, je suis auto entrepreneur qui débute et j'ai réalisé un chantier (création d'une piscine) pour un client. Devis signés, bon pour accord à 8000€, versement de 4800 €uros d'arrhes. Une fois les travaux terminés je demande le règlement du solde de la facture soit 3200 €uros. Ce dernier me demande d'attendre la rentrée prétextant être dans les factures et fiche de paie de ses employés. Ce que j'ai fait. Depuis il filtre mes appels. Je me suis rendu à son domicile et me suis aperçu qu'il a mis la piscine en eau. Je décide alors de retirer la pompe afin de ne pas perdre trop d'argent au cas où il ne me payait pas. J'ai fait une main courante à la gendarmerie pour signaler mes actes et me plaindre de ce client. Depuis je n'ai aucune nouvelles??? Quelle est la démarche à suivre pour réclamer et obtenir le règlement du solde de la facture. Il est évident que dès règlement, je m'engage à restituer la pompe.

Par **chaber**, le **26/09/2012** à **06:53**

bonjour, vous avez fait une très grave erreur en pénétrant sur le terrain de votre client pour démonter et emporter la pompe alors que les travaux étaient terminés. Votre client peut déposer plainte pour ce fait répréhensible. Vous deviez le mettre en demeure par LRAR de vous régler la facture sous huitaine à réception. Sans règlement de sa part, vous allez en justice.

Par **marchalgabrielle**, le **26/09/2012** à **17:16**

bonjour, rnc'est vrai que ce n'était pas judicieux d'enlever la pompe mais quand je lui ai livré la piscine il fallait attendre 10 jours de séchage pour la peinture et je devais la mettre en eau ensuite; seulement en passant chez lui pour essayer de récupérer le règlement je me suis aperçu que le client a mis la piscine en eau (et au sel) sans m'en informer; rnaussi je ne suis pas rentré chez lui comme ça , sa femme de ménage était présente, je me suis annoncé et nous avons appelé ce dernier ensemble avant de démonter la pompe. rnd après les gendarmes étant donnés les faits et dans la mesure où il n'y a pas eu de dégâts occasionnés, sa plainte n'aboutira pas. rnma question était de savoir si je peux tout de même lui envoyer cette mise ne demeure et comment la formuler par rapport au fait que j'ai la pompe. rnd avance je vous remercie rncordialement

Par **alterego**, le **26/09/2012 à 18:05**

Bonjour, rnrnArrhes en êtes-vous certain, ne s'agirait-il pas plutôt d'un acompte ? rnrnQue vous soyez rentré chez lui est une chose, vu la façon ce n'est rien, que vous ayez retiré la pompe en est une autre, même en l'absence de dégâts. rnrn"D'après les gendarmes.... sa plainte n'aboutira pas" on vous le souhaite. rnAu cas où..., ce ne sera peut-être pas l'avis de Procureur de la République. rnIl s'agit d'un délit. rnrnCordialement